

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 4 FEVRIER 2021

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

90

L'an deux mil vingt et un

Le quatre du mois de février à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt-neuf janvier deux mil vingt et un, s'est réuni Espace Périaz à Seynod en séance Ordinaire sous la Présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN PICCHEDDA, Christel CASSET, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elizabeth EHRINGER-BATTAREL, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Gilles REY (suppléant de Marie-Luce PERDRIX), Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Jean-Luc RIGAUT, Cécile BOLY à Christian BOVIER, Fabienne GREBERT à François ASTORG, Elisabeth LASSALLE à Raymond PELLICIER, Patricia MERMOZ à Jacques ARCHINARD, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Guillaume TATU à Benjamin MARIAS, Olivier TRIMBUR à Didier SARDA

Etaient excusés

Gilles ARDIN, Henri CHAUMONTET, Jean-François GIMBERT, François LAVIGNE-DELVILLE, Philippe MONMONT

Tony PESSEY est désigné en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

Délibération

Date
d'affichage

- 9 FEV. 2021

Déposée en
Préfecture le

- 9 FEV. 2021

AUTORISATION ET DÉLÉGATION D'AIDES AUX ENTREPRISES PAR LES COMMUNES, LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET LA MÉTROPOLE DE LYON – CONVENTION ACTUALISÉE N° 1 AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Ségolène GUICHARD, rapporteur

1 – Contexte

Par la délibération n° 2018/280, le Conseil de communauté du Grand Annecy, en date du 31 mai 2018, a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs regroupements et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRÉ établie entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy.

En effet, depuis la promulgation de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRÉ) le 7 août 2015, la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises sur le territoire régional, hors régimes d'aides à l'immobilier d'entreprise relevant de l'article L1511-3 du CGCT. Les communes, leurs groupements et la Métropole de Lyon peuvent continuer à intervenir en aide auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région.

Pour ce faire, l'Assemblée plénière du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2016 a adopté la convention type de mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs regroupements et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRÉ. Ce modèle type a été modifié par la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 29 juin 2017 et par la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 19 juin 2020.

Par la délibération n° D-2020-505, le Conseil de communauté du Grand Annecy, en date du 26 novembre 2020, a approuvé la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon établie entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Grand Annecy.

2 – Convention actualisée n° 1 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon

La convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon signée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy le 6 janvier 2021 nécessite une actualisation afin d'ajouter ce nouveau projet :

- Fonds Air entreprises : le Conseil de communauté du Grand Annecy, en date du 4 février 2021, a autorisé le lancement du Fonds Air Entreprises sur la totalité du territoire du Grand Annecy avec les partenaires financiers que sont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie.

Ces modifications se formalisent par la signature de la convention actualisée n° 1 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon.

LE CONSEIL DECIDE :

- d'approuver la convention actualisée n° 1 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon à intervenir entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Grand Annecy,
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 90

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.